



PROJET GALF

Rapport d'activités Décembre 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points Principaux.....	2
1 Investigations	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	4
4 Media.....	6
5 Management.....	10
6 Relations extérieures	11
7 Conclusion	11

Points Principaux

- Condamnation d'un trafiquant de peau d'hyène et celle d'un chat doré à deux ans d'emprisonnement avec sursis par le TPI de Dixinn.
- Arrestation d'un trafiquant de peau de panthère à Dabola pour les délits de détention, circulation et commercialisation de trophées d'animaux intégralement protégés. Il a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Dabola.
- Arrestation d'un chasseur trafiquant pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau d'hyène et celle d'un chat doré, espèces animales intégralement protégées. Il a également été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry.
- Arrestation d'un trafiquant de perroquets à Conakry et placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	07
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	07

- 07 enquêtes réalisées durant le mois de décembre 2018 à Conakry et l'intérieur du pays. Ces enquêtes ont aboutie à deux opérations dont l'une à Dabola et l'autre à Conakry.

Durant le mois de décembre 2018, le département d'investigation a fait 07 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	03
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois de de décembre 2018, 3 opérations ont eu lieu.

Le 1^{er} décembre 2018 : 1 opération a eu lieu à Dabola dans un réceptif hôtelier de la place où les agents des conservateurs de la nature, la gendarmerie plus GALF ont mis aux arrêts M. Sâa Tawta Millimouno, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, une espèce animale intégralement protégée par le code de guinéen de faune sauvage mais aussi par la Convention de Washington.



Le 03 décembre 2018 : 1 opération a eu lieu à Wanindara, un quartier de la haute banlieue de Conakry par les agents conservateurs de la nature plus GALF. M. Mamadou Oury Barry, chasseur de profession avait abattu une hyène à Dalaba, en Moyenne Guinée, et s'est rendu à Conakry pour commercialiser la peau de l'animal abattu. Ainsi, il sera pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière d'une hyène et d'une autre peau d'un chat doré, des espèces animales intégralement protégées par le code guinéen de faune sauvage et réglementation de la chasse mais également par la Convention Washington.



Le 06 décembre 2018 : 1 opération a eu lieu à Tombolia qui a abouti à l'arrestation de Harouna Traoré, un des principaux membres du réseau Traoré qui un des plus important réseaux international de trafic d'animaux vivants sur le continent africain. C'est lors d'un contrôle domiciliaire par des agents des Eaux et Forêt et l'équipe de GALF que plus de 150 perroquets youyou et autres espèces d'oiseaux protégés ont été saisies et Harouna Traoré a été arrêté.

Les perroquets ont été pris en charge par le projet GALF, comme tous les animaux saisis en Guinée, qui assure les soins vétérinaires, la nourriture, le financement de la réhabilitation de la volière des Eaux et Forêt, la construction d'une nouvelle volière à Forécariah pour leur futur relâché dans la nature.



3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	7 : <ul style="list-style-type: none"> - 3 TPI de Dixinn - 2 TPI de Mafanco - 2 Justice de paix de Dabola
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	8 <ul style="list-style-type: none"> -Lancinet KOUROUMA (Maison Centrale de Mamou) ; -Momo MANSARE (Maison Centrale de Mamou) ; -Mohamed Camara (Maison Centrale de Mamou) ; -Mamadou Dia (Maison centrale de Mamou) -Carlos Corces i Bustamante (Maison Centrale de Mamou) -Mamadou Oury Barry (Maison central de Conakry) -Harouna Traoré (Maison centrale de Conakry)

	-Saa Tawta Millimouno
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	10 -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA -Mohamed Camara -Carlos Corces Bustamante -Mamadou Dia -Mamadou Oury Barry -Harouna Traoré -Saa Tawta Millimouno -Namory Keita
Décision de Justice (préciser le lieu)	1 (TPI de Dixinn)

Ce mois-ci, il y a eu sept (7) audiences. Présentement, Huit (08) trafiquants se trouvent derrière les barreaux, Sept (07) trafiquants sont en attente de procès dont Trois(3) en appel.

Durant ce mois de Décembre 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridique et judiciaire donc entre autres :

Suivi Juridique du Cas Ministère Publique/Saa Tawta Millimono(Peau de Panthère Dabola) :

Grâce à l'appui technique de GALF et une jonction d'effort des agents des Eaux et Forêts de Dabola et ceux de la Gendarmerie, le nommé Saa Tawta Millimouno a été arrêté en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, trophées d'espèces animales intégralement protégées en Guinée. Conduit à la section préfectorale des Eaux et Forêts, il a été entendu sur procès-verbal. A cette occasion, il a reconnu les faits mis à sa charge. Ainsi il a été gardé à vue jusqu'au 03/12/2018 pour être déféré à la justice de Paix le même jour. Ainsi Saa Tawta a fini par être placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Dabola, en attente de son procès. La première audience s'est tenue le 04/12/2018, qui fut renvoyé au 18/12/2018 ; lors de cette seconde audience a eu lieu les débats. Au cours des débats toutes les parties ont intervenu. Il s'en est suivi la phase de plaidoiries et réquisitions, l'affaire a finalement été renvoyé au 08 janvier 2019 pour délibérer.

Suivi Juridique du Cas Ministère Publique/Mamadou Oury Barry (Peau d'hyène Wanindara) :

Le 03/12/2018, le nommé Mamadou Oury Barry a été interpellé en flagrant délit par les services des Eaux et Forêts avec l'appui technique et financier de Galf en possession d'une peau entière d'hyène, trophée d'espèces animales

intégralement protégée. Dès son arrestation il a été conduit à La Direction Nationale des Eaux et Forêts pour être entendu sur PV, à l'issue de cette audition Mamadou Oury a reconnu les faits de chasse, capture, abattage, d'espèces animales intégralement protégées, détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ainsi, le 04/12/2018 il sera déféré au TPI de Dixinn où il finira par être placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry le même jour.

Le Mercredi, 12 Décembre 2018, s'est tenu la première audience. La défense n'ayant pas pris connaissance du dossier a demandé un renvoi. Ainsi, l'affaire a été renvoyée au 18/12/2018. Au cours de cette audience du 18/12/2018, les débats se sont tenus dans la plus grande sérénité. Toutes les parties ont intervenu. Ensuite, le Réquisitoire du procureur présenté, ainsi que les plaidoiries de l'Avocat de la partie civile avant que le juge ne renvoie l'affaire au 26/12/2018 pour délibéré. Ainsi, sur l'action publique le sieur Mamadou Oury Barry a été condamné à 2ans avec sursis ; Sur l'action civile le condamne au paiement de 5 millions de francs guinéens à titre de dommages intérêts à Etat Guinée.

Saisie-Opération Perroquet/Tombolia (Harouna Traoré)

Suite à un contrôle de routine effectuer par les services des Eaux et forêts avec l'appui technique de Galf, qui aboutira à l'arrestation en flagrant délit du nommé Harouna Traoré le 06/12/2018 pour des faits de chasse, capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces animales partiellement protégées. A cette occasion 95 perroquets youyou, 25 barbican ,2 touraco, espèces partiellement protégées et 5 autres oiseaux ont été saisie. Ainsi le 07/12/2018 il a été entendu sur Procès-Verbal dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, puis déféré au TPI de Mafanco. Il sera placé sous mandat de dépôt et conduit à la maison centrale de Conakry. Finalement le procès sera programmé le 24 Décembre 2018 au TPI de Mafanco. A l'issue de ce procès la défense a fait une demande de liberté provisoire qui a été rejeté par le juge. L'affaire a été renvoyée au 31/12/2018 pour la suite des débats. Au cours de cette audience le prévenu a nié en bloc les faits mis à sa charge tout en précisant que les oiseaux appartenaient à son défunt père qui aurait un permis déjà expiré. Le parquet et la partie civile ont fait une démonstration prouvant le contraire. Apres les débats Madame la procureur a requis 1 an de prison ferme et le paiement d'une amende de 5 millions de francs guinéens. La partie civile dans ses plaidoiries a fini par demander que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur ainsi que le paiement de la somme de 295millions à titre de dommages et intérêts. Finalement, l'affaire a été renvoyée au 21/01/2019 pour délibérer.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 17			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	17	0

Au courant du mois de décembre 2018, il y a eu production de **16** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **0** pièces radio, **0** pièces papier et **17** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'arrestation d'un présumé trafiquant d'une peau entière de panthère à Dabola, en Haute Guinée. Mais également sur une arrestation d'un présumé chasseur trafiquant d'une peau entière d'hyène et de celle d'un chat doré à Wanindara, un quartier de la haute banlieue de Conakry.

Liens des articles publiés :

- 1- <https://soleilmguinee.net/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/>
- 2- <http://pacifiqueguinee.com/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot-2/>
- 3- <http://lemakona.com/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/>
- 4- <http://leverificateur.net/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/>
- 5- http://billetdujour.com/index.php/en/component/k2/item/91-dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot?fbclid=IwAR2NPZvN2I6bVbARNDToByK_8XhFSsgxVhOuA-ubOrjOE9yDtdETVchiVoo
- 6- <http://conakryplanete.info/2018/12/06/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/?fbclid=IwAR3jFIXdtmBRmSHEd5hnrDzKf-46c3mYBAf9iIS5VAMJck24rp59DPF4Uhk>
- 7- <http://www.visionguinee.info/2018/12/06/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/>
- 8- http://guineeprogres.net/dabola-un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-et-place-sous-mandat-de-depot/?fbclid=IwAR3KTr2FXSuYi02NWGKNmu0fn4esiMQVrD3n1rhH207TeCmS8GBR_jDGmlU
- 9- <http://www.ledeclic.info/dabola-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-place-mandat-de-depot/>
- 10- <http://leverificateur.net/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/?fbclid=IwAR2uGEk5Xw-2ZtCOSj1xlpq3iJsM7fLYVjZzc1BhoDuabCDIjz6svljrRI>

- 11- <http://lemakona.com/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/?fbclid=IwAR1ccNoK7hSFIQeJZg--sw-UWaP954i6iCDaPS6r00uV7ht5h89GOViXz6M>
- 12- http://guineeprogres.net/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/?fbclid=IwAR21YX2B_WzRspjKVcj1JwaS50uC6LD5z6tkqx0D3ggwKtGjEuwlVUZl9gg
- 13- <http://flammeequinee.com/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/?fbclid=IwAR0HsqtdwlnxumrQYVIXdEdfKEKmq6BwlCyKlAh9jlmYQgKayE9XB1jhpwQ>
- 14- http://pacifiqueguinee.com/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/?fbclid=IwAR2mYF4ATR1O82_jTB8mosZlJsZe9cbBm8k9m5iciGkLYE1N-IN2g1Eruo0
- 15- <https://soleilfmguinee.net/wanindara-un-chasseur-mis-aux-arrets-pour-abattage-dhyene-et-commercialisation-de-ses-trophees/>
- 16- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2018/12/05/dabola-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-place-mandat-de-depot/>
- 17- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2018/12/10/wanindara-chasseur-mis-aux-arrets-abattage-dhyene-commercialisation-de-trophees/>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran

VisionGuinee.Info

Tous vos frais de transfert à prix cassés et vos Plus d'informations en agence.

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ TRIBUNE LIBRE INTERVIEW SPORT

LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU BOUT DES DOIGTS

Aujourd'hui

Ecobank

FORMEZ-VOUS AVEC NOUS

Centre Conseil

Gestion des études d'impacts environnementaux

SENACIP

SEMAINE LA CITE ET DE

Accueil » Société » Dabola : un présumé trafiquant de peau de panthère mis aux arrêts et placé sous mandat de dépôt

Dabola : un présumé trafiquant de peau de panthère mis aux arrêts et placé sous mandat de dépôt

en Société 5 décembre 2018

Le 1^{er} décembre 2018, un autre trafiquant de trophées d'animaux sauvages a été mis aux arrêts dans la ville de Dabola en Haute Guinée. Sôa Tawta Millimouno, présumé coupable de cette infraction faunique a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère, espèce animale intégralement protégée.

L'opération a été menée par une équipe composée d'agents de la section préfectorale des Eaux et Forêts et ceux de gendarmerie appuyée par le d'agents de la section préfectorale des Eaux et Forêts et ceux de gendarmerie appuyée par le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

A Dabola, ville située à 430 km de Conakry, l'abattage d'espèces animales intégralement protégées et le trafic de leurs trophées sont devenus récurrents. Le dernier cas remonte en avril 2018 où deux chasseurs avaient abattus délibérément une panthère dans la sous-préfecture de Konindou où un haut grade du Corps des conservateurs fut impliqué pour complicité.

Selon nos sources, cette rocambolesque affaire avait été largement suivie par la communauté internationale d'une part et de l'autre par l'ensemble des partenaires et des activistes soucieux de la préservation de la faune sauvage en Guinée. Malheureusement, déplorant les mêmes sources, la décision qui avait été rendue par la justice de paix de Dabola le 03 Décembre 2018. Ainsi, le juge a fini par plaquer Sôa Tawta Millimouno sous mandat de dépôt à la prison civile de Dabola. Quant à la peau, elle sera mise sous scellé en attendant la suite de la procédure.

Pour mémoire, la Guinée est présentée comme une plaque tournante du trafic international des espèces sauvages et est toujours sous sanction par la Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacée d'extinction (CITES).

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Par Fatou KOUROUMA

Vérificateur.net

KOUNDOU

Infos Guinéennes à la Source

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE INTERNATIONAL CULTURE SANTÉ

ENVIRONNEMENT

Actualité » Environnement

Wanindara: un chasseur mis aux arrêts pour abattage d'hyène et commercialisation de ses trophées

Par L'Equipe de la Rédaction - 10 décembre 2018

Partager sur Facebook Tweeter sur Twitter



Le lundi 03 décembre 2018, un présumé auteur d'abattage d'une hyène dans le village de Felo Garaadj, sous-préfecture de Ditinn, préfecture de Dalaba, a été mis aux arrêts à Wanindara, un quartier de la haute banlieue de Conakry.

M. Mamadou Oury Barry, chasseur de profession a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière d'une hyène et celle d'un chat doré, espèces animales intégralement protégées. L'opération a été menée par une équipe composée des agents des Eaux et Forêts et le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

En effet, l'histoire remonte au 28 novembre 2018 où en poste sur le réseau social Facebook des images renvoyant à un égo d'un abattage d'une hyène dans un village de la Moyenne Guinée. De file à l'après, l'information est parvenue auprès des autorités et des organisations de défense de la faune sauvage qui sont parvenues à mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les soumettre à la rigueur de la loi.



Selon nos informations, c'est un couple d'hyènes qui rôdait dans la brousse du village de Felo Garaadj et qui s'attaquaient aux bétails des villageois. Pour ainsi, s'en débarrasser, deux chasseurs recrutés de la localité ont été amenés à la tâche pour abattage des deux animaux. Sans foi ni loi, les deux chasseurs sont parvenus à abattre l'hyène mâle et la femelle elle, reste terrifiée par cet acte barbare et destructif de notre patrimoine faunique. Les mêmes sources poursuivent que la femelle serait d'ailleurs dans le collimateur des villageois si aucune action concrète n'est faite dans cette localité.

À la suite de cette investigation, M. Barry a été localisé dans la ville de Conakry où il est venu pour commercialiser la peau de l'hyène abattue plus une autre peau d'un chat doré. Ce qui signifie que ces animaux sauvages, menacés de disparition sont quotidiennement assassinés par ces trafiquants en toute violation de la loi nationale mais aussi toutes les conventions internationales en la matière.

Après, le lundi 03 décembre 2018, une équipe des agents conservateurs et les activistes de GALF ont appréhendé M. Mamadou Oury Barry à Wanindara. Le présumé trafiquant de faune a été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux trophées d'animaux protégés en l'occurrence l'hyène et le chat doré.

Le mis en cause a été directement conduit dans les locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour être entendu. Après son audition, le trafiquant faunique a été défilé le lendemain devant le parquet du tribunal de première instance (TP) de Ditinn et par la suite placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry en attendant la tenue de son procès. Les deux peaux sont placées sous scellé par les autorités judiciaires.

De l'avis d'un spécialiste, l'hyène est un animal qui fait partie des 4 espèces de grands carnivores menacés en Guinée, 2 espèces de félins (lion, léopard) et 2 espèces de canins (hyène, lycaon).

Poursuivant, il ajoute que l'hyène est en voie de disparition et n'en restant que peu en République de Guinée et quant aux lycaons, ils n'en restent plus.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de décembre 2018 fut un mois très bénéfique en termes de résultats notamment, l'arrestation d'un trafiquant de peaux de panthère à Dabola, celle du trafiquant ayant abattu l'hyène à Dalaba et mis aux arrêts à Conakry alors qu'il tentait de commercialiser deux trophées d'animaux sauvages protégés en l'occurrence l'hyène abattue et un chat doré, toutes les espèces animales intégralement protégées. En plus, l'arrestation d'un trafiquant majeur avec une cargaison de perroquets à Conakry en est une preuve de la grande récolte du mois de décembre 2018.

Dans le cadre de nos collaborations au niveau local avec nos partenaires, de fluides rencontres ont eu lieu notamment la participation de GALF à l'atelier de présentation du rapport de la CITES Guinée dans l'enceinte de l'école nationale



des arts et métiers(ENAM), celle avec la société minière(GAC) autour d'un banquet avec l'ensemble des acteurs évoluant dans le domaine de l'environnement et des mines. En outre, la dernière rencontre fut celle liée à la participation de GALF à l'atelier de présentation et de validation du rapport d'audit institutionnel du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts en vue d'une réforme efficace et efficiente.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		14	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	14

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu appuyées par la présence de Charlotte en vue de maintenir et de renforcer les relations entre l'Etat, les partenaires et autres institutions.

- 1- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts.
- 2- Le Point focal de la Cites
- 3- Le Point focal de la criminalité faunique.
- 4- Le Directeur National des Eaux et forêts.
- 5- L'ambassade par intérim des USA en Guinée.
- 6- Le Chargé des Programmes, Section Gouvernance à la Délégation Européenne en République de Guinée.
- 7- Le Procureur du TPI de Mafanco.
- 8- Le Procureur du TPI de Dixinn.
- 9- Le Substitut du procureur du TPI de Mafanco.
- 10- Le Substitut du procureur de Dixinn.
- 11- Le Juge de paix de Dabola.
- 12- Le Commandant de la gendarmerie territoriale de Dabola.
- 13- Le Chef de Section Eaux et Forêts de Dabola.
- 14- Le Chargé de faune de la Section Eaux et Forêts.

7 Conclusion

Au département management, le mois de décembre 2018 fut marqué par une forte impulsion de stratégies en vue de maintenir une bonne collaboration avec des autorités administratives, des partenaires nationaux et internationaux et certains techniciens de l'environnement de Conakry et de l'intérieure du pays.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.